

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2132

19 juillet 2016

SOMMAIRE

COOL-TEC S.A.	102295	LW Industry Park S.à r.l.	102291
Lira S. à r. l.	102297	"Macarly S.A."	102324
Logistis Poland Luxembourg S.à r.l.	102297	Macht Affiliates S.à r.l.	102295
Logiver S.A.	102297	Malbrouck S.à r.l.	102292
Long Term Investment Fund (SIA)	102291	Malbrouck S.à r.l.	102292
Los Indios S.à r.l.	102290	Malbrouck S.à r.l.	102292
Los Indios S.à r.l.	102290	Marco Boesen GmbH	102292
Los Indios S.à r.l.	102290	Margraff Lux S.à r.l.	102295
Los Indios S.à r.l.	102290	Maringaux S.à r.l.	102296
Los Indios S.à r.l.	102290	Maxus	102292
Los Indios S.à r.l.	102291	MCCI S.à r.l.	102296
Los Indios S.à r.l.	102291	M. Cocola S.A.	102294
Los Indios S.à r.l.	102290	Medinvest Holding S.à r.l.	102296
LP Immo S.A.	102291	Meigerhorn Etoy Holding S.à r.l.	102334
LS8 Consulting S.à r.l.	102297	Minorco Peru Holdings	102320
LSREF4 Bologna REO S.à r.l.	102331	Mittlux Holding S.A.	102296
LUXAIR, Société Luxembourgeoise de Navigation Aérienne S.A.	102294	Monitchem Holdco 2 S.A.	102293
Luxcasa S.à r.l.	102292	Monitchem Holdco 2 S.A.	102295
Luxconnect S.A.	102293	PPC S.A.	102315
Luxembourg HIFU S.à r.l.	102293	PPC S.à r.l.	102315
Luxemreal Holdings S.A.	102293	Quality Insurance Services Luxembourg S.à r.l.	102298
Luxforge GmbH	102293	Tolerogenics S.à r.l.	102299
Lux Secure	102295	Triton IV LuxCo No.29 S.à r.l.	102304
LVS II Lux XI S.à r.l.	102294	Vencorp Limited	102327
LVS II Lux X S.à r.l.	102294		

Los Indios S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5887 Hesperange, 373, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 78.871.

—
Les Comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016112811/9.

(160085881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Los Indios S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5887 Hesperange, 373, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 78.871.

—
Les Comptes annuels au 31 Décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016112812/9.

(160085929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Los Indios S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5887 Hesperange, 373, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 78.871.

—
Les Comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016112813/9.

(160085935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Los Indios S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5887 Hesperange, 373, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 78.871.

—
Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016112814/9.

(160085942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Los Indios S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5887 Hesperange, 373, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 78.871.

—
Les Comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016112815/9.

(160085957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Los Indios S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5887 Hesperange, 373, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 78.871.

—
Les Comptes annuels au 31 Décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016112816/9.

(160085963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Los Indios S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5887 Hesperange, 373, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 78.871.

Les Comptes annuels au 31 Décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016112817/9.
(160085974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Los Indios S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5887 Hesperange, 373, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 78.871.

Les Comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016112818/9.
(160086226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

LP Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 1, rue du Plébiscite.
R.C.S. Luxembourg B 167.049.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016112819/9.
(160085338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Long Term Investment Fund (SIA), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 113.981.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg le 29 Avril 2016 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a reconduit les mandats des administrateurs suivants:

- M. J. Carlos Jarillo, 23, rue Ferdinand-Hodler, CH-1207 Genève
- M. Alex Rauchenstein, 1, Parkweg, CH-8866 Ziegelbruecke
- M. Frédéric Fasel, 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

pour une période d'une année, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2017.

2. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé, Deloitte Audit S.à r.l. pour une période d'une année, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2017.

Long Term Investment Fund (SIA)

Référence de publication: 2016112810/18.

(160085667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

LW Industry Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 183.266.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016112834/9.
(160086097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Malbrouck S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 111.043.

Le Bilan du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016112841/9.

(160086143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Malbrouck S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 111.043.

Le Bilan du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016112842/9.

(160086144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Malbrouck S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 111.043.

Le Bilan du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016112843/9.

(160086145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Marco Boesen GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5441 Remerschen, 3, Aal Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 133.529.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016112844/9.

(160086340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Maxus, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3236 Bettembourg, 20, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 179.476.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016112845/9.

(160085690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Luxcasa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 152.009.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016112827/9.

(160085905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Luxconnect S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3235 Bettembourg, 4, rue Alexander Graham Bell.
R.C.S. Luxembourg B 120.379.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/05/2016.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2016112828/12.

(160085342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Luxembourg HIFU S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 140.166.

Par lettre en date du 16 décembre 2015, Monsieur Jean LAMBERT a démissionné, avec effet au 31 décembre 2015, de son poste de Gérant de la société LUXEMBOURG HIFU S.à r.l., ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140166.

Référence de publication: 2016112829/10.

(160085613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Luxemreal Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 116.265.

Le bilan et annexes pour la période du 1^{er} novembre 2013 au 31 octobre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016112830/10.

(160085857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Luxforge GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.
R.C.S. Luxembourg B 95.213.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Troisvierges, le 20/05/2016.

Référence de publication: 2016112831/10.

(160085316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Monitchem Holdco 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 187.114.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Cédric Pedoni

Administrateur

Référence de publication: 2016112847/12.

(160085562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

LVS II Lux X S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 180.205.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2016.

Référence de publication: 2016112832/10.

(160085631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

LVS II Lux XI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 181.603.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2016.

Référence de publication: 2016112833/10.

(160085630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

M. Cocola S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 21, boulevard de Verdun.

R.C.S. Luxembourg B 125.089.

Le bilan au 31/12/2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/5/2016.

Référence de publication: 2016112838/10.

(160085417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

LUXAIR, Société Luxembourgeoise de Navigation Aérienne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2987 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 4.109.

EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale des actionnaires de Luxair S.A. tenue le 9 mai 2016, Monsieur Hugues DELCOURT, demeurant professionnellement à L-1470 Luxembourg, 69 Route d'Esch, a été nommé administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2019, en remplacement de Monsieur François PAULY, démissionnaire.

Par décision de cette même assemblée générale, la cooptation par le conseil d'administration du 22 avril 2016 de Monsieur Giovanni GIALLOMBARDO, demeurant professionnellement à L-2987 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg, en tant qu'administrateur, a été ratifiée, de sorte que Monsieur Giovanni GIALLOMBARDO a été nommé administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2019.

Par décision de cette même assemblée générale, le mandat de réviseur agréé de la société ERNST & YOUNG S.A., Société Anonyme, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7 rue Gabriel Lippmann, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47771 a été renouvelé pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2016.

Pour Luxair S.A.

Michel FOLMER

Secrétaire Général

Référence de publication: 2016112826/24.

(160086091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Lux Secure, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 169.903.

—
Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 19 mai 2016

L'actionnaire unique de la Société a décidé en date du 19 mai 2016 de mettre fin aux fonctions de Grant Thornton Lux Audit S.A. en sa qualité de réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 20 mai 2016.

Pour la Société

Référence de publication: 2016112825/14.

(160086089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Macht Affiliates S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 204.490.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 23 mai 2016.

Référence de publication: 2016112839/10.

(160086957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Monitchem Holdco 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 187.114.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Cédric Pedoni

Administrateur

Référence de publication: 2016112846/11.

(160085561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Margraff Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-9906 Troisvierges, 6, rue Staedtgen.

R.C.S. Luxembourg B 183.569.

—
Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016112859/9.

(160085780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

COOL-TEC S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach.

R.C.S. Luxembourg B 91.929.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016112853/10.

(160085854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Signature.

Maringaux S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4831 Rodange, 331, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 198.403.

—
EXTRAIT

Par décision en date du 26 février 2016, l'associée unique de MARINGAUX S.à r.l., la société AMT SERVILUX S.A. a transféré son siège social de L-4833 Rodange, 9 Route de Luxembourg à L-4831 Rodange, 331 route de Longwy depuis le 1^{er} mars 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Howald.

Signature.

Référence de publication: 2016112860/13.

(160085678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

MCCI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-1950 Luxembourg, 14, rue Auguste Lumière.
R.C.S. Luxembourg B 186.209.

—
EXTRAIT

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016112862/10.

(160086068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Medinvest Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 142.932.

Il résulte d'un contrat de cession signé sous seing privé le 17 mai 2016 que SANLUX INVESTMENTS LIMITED a cédé, les 3.750 parts sociales qu'elle détenait dans la Société, à ROSEVARA LIMITED une société limitée, constituée et régie par les lois d'Irlande, immatriculée au Registre du Commerce de la République d'Irlande sous le numéro 196711, avec siège social à 4, Custume Place - Athlone Ireland.

Il en résulte que la nouvelle répartition des parts sociales est dorénavant la suivante:

ROSEVARA LIMITED	12500
Total	12500

Pour extrait conforme
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2016112863/17.

(160086055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Mittlux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 90.649.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Suite aux résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 10 mai 2016, il résulte, que la liquidation de la Société, décidée en date du 29 juin 2015, a été clôturée et que Mittlux Holding S.A. a définitivement cessé d'exister. Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pour une période de cinq ans au 560A, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 19 mai 2015.

Référence de publication: 2016112874/14.

(160085420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Lira S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6951 Olingen, 33, rue de Flaxweiler.
R.C.S. Luxembourg B 118.277.

Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23.05.2016.
Aliaksei LEVASHKEVICH
Gérant

Référence de publication: 2016112805/12.

(160086170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Logistis Poland Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 200.320.

Le bilan au 31 décembre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2016.

Signature.

Référence de publication: 2016112806/10.

(160086228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Logiver S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 87.518.

Extrait de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg le 17 mars 2016

Le Conseil d'Administration nomme à la fonction de Président du conseil d'administration, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017, Monsieur Xavier DECLEVE, économiste, demeurant au 73, avenue Albert Jonart B-1200 Woluwe-Saint-Lambert.

Le Conseil d'Administration décide de renouveler le mandat de l'administrateur-délégué, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017, Monsieur André VERDICKT, ingénieur, demeurant au 2, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration décide de renouveler à la fonction de réviseur d'entreprises, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017, BDO Audit, ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2016112807/17.

(160085937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

LS8 Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 186.148.

En date du 10 mai 2016 et avec effet immédiat, Ismael Dian, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B, de la société LS8 Consulting S.à r.l., avec siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 186148

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2016.
Alter Domus Luxembourg S.à r.l.
Mandaté par le démissionnaire

Référence de publication: 2016112822/15.

(160086083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Quality Insurance Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 198.876.

—
RECTIFICATION

Le soussigné Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), déclare par les présentes que dans l'acte modificatif des statuts de la société Quality Insurance Services Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 198876, reçu par son ministère en date du 3 mai 2016, numéro 972/2016 de son répertoire, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 mai 2016, relation: 2LAC/2016/9580, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la référence L160081894 en date du 17 mai 2016, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

il y a lieu de procéder, suite à une erreur matérielle, à la rectification suivante du nouvel article 2 des statuts tel qu'indiqué dans la seconde résolution:

IL Y A LIEU DE LIRE:

Version anglaise:

"Second resolution [...]"

Art. 2. Object. The purpose of the Company is the provision of services in the insurance sector as foreseen and regulated by laws and regulations of the Grand Duchy of Luxembourg applicable to the insurance sector and in particular the law of 7 December 2015 on the insurance sector (hereafter the "Insurance Law") or by any similar law in another country. The Company shall in particular carry out the activity as (i) management company of run-off insurance undertakings (société de gestion d'entreprises captives d'assurance et société de gestion d'entreprises d'assurances en run-off) in accordance with article 264 of the Insurance Law, (ii) management company of insurance portfolios (société de gestion de portefeuilles d'assurance) in accordance with article 268 of the Insurance Law and (iii) insurance broker (société de courtage d'assurance) in accordance with articles 279 (11) and 283 of the Insurance Law."

Version française:

"Deuxième résolution [...]"

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prestation de services dans le secteur de l'assurance tels qu'ils sont prévus et réglementés par les lois et réglementations du Grand-Duché de Luxembourg applicables au secteur des assurances et plus particulièrement par la loi du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances (ci-après la «Loi sur les Assurances») ou par toute loi similaire dans un autre pays. La Société devra notamment exercer l'activité de (i) société de gestion d'entreprises captives d'assurance et société de gestion d'entreprises d'assurance en run-off conformément aux dispositions de l'article 264 de la Loi sur les Assurances, (ii) société de gestion de portefeuilles d'assurance conformément aux dispositions de l'article 268 de la Loi sur les Assurances et (iii) société de courtage d'assurance conformément aux dispositions des articles 279 (11) et 283 de la Loi sur les Assurances."

AU LEU DE:

Version anglaise:

"Second resolution [...]"

Art. 2. Object. The purpose of the Company is the provision of services in the insurance business as foreseen and regulated by laws and regulations of the Grand Duchy of Luxembourg applicable to the insurance sector and in particular the law of 7 December 2015 in the insurance sector (hereafter the "Insurance Law") or by any similar law in another country. The Company shall in particular carry out the activity as (i) management company of run-off insurance undertakings (société de gestion d'entreprises captives d'assurance et société de gestion d'entreprises d'assurances en run-off) in accordance with article 264 of the Insurance Law, (ii) management company of insurance portfolios (société de gestion de portefeuilles d'assurance) in accordance with article 268 of the Insurance Law and (iii) insurance broker (société de courtage d'assurance) in accordance with article 283 of the Insurance Law."

Version française:

"Deuxième résolution [...]"

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prestation de services dans le secteur de l'assurance tels qu'ils sont prévus et réglementés par les lois et réglementations du Grand-Duché de Luxembourg applicables au secteur des assurances et plus particulièrement par la loi du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances (ci-après la «Loi sur les Assurances») ou par toute loi similaire dans un autre pays. La Société devra notamment exercer l'activité de (i) société de gestion d'entreprises captives d'assurance et société de gestion d'entreprises d'assurance en run-off conformément aux dispositions de l'article 264 de la Loi sur les Assurances, (ii) société de gestion de portefeuilles d'assurance conformément aux dispositions de

l'article 268 de la Loi sur les Assurances et (iii) société de courtage d'assurance conformément aux dispositions de l'article 283 de la Loi sur les Assurances. "

Le notaire soussigné requiert la mention de cette rectification partout où cela s'avère nécessaire.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 20 mai 2016. Relation: 2LAC/2016/10619. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Isabelle NEU.

Luxembourg, le 19 mai 2016.

Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2016114779/65.

(160088238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2016.

Tolerogenics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4354 Esch-sur-Alzette, 29, rue Henri Koch.

R.C.S. Luxembourg B 206.222.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausendsechzehn, den achtundzwanzigsten April.

Vor dem unterzeichnenden Maître Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Sind erschienen:

1.- Herr Leo W. Tristram, geboren am 13. September 1948 in Nordbögge, wohnhaft in Lüneburgerstr. 26B, D-21394 Kirchgellersen.

2.- Herr Prof. Dr. Markus Ollert, geboren am 27. November 1960 in Forchheim, wohnhaft in 225, Rue de Rollingergrund, L-2441 Luxemburg.

3.- Herr Prof. Dr. Reinhard Bredehorst, geboren am 14. Mai 1946 in Hamburg, wohnhaft in Eichenstr. 42, D-20255 Hamburg,

rechtmäßig vertreten durch Herrn Leo W. Tristram, vorbenannt, gemäß privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt in Hamburg, am 19. April 2016, und

4.- Herr Dr. Thomas Grunwald, geboren am 7. Oktober 1966 in Hamburg, mit Anschrift Wendlohstrasse 37B, D-22459 Hamburg,

rechtmäßig vertreten durch Herrn Leo W. Tristram, vorbenannt, gemäß privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt in Hamburg, am 19. April 2016.

Die vorgenannten Vollmachten werden nach Unterzeichnung ne varietur durch den Vertreter und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben registriert zu werden.

Die erschienenen Parteien ersuchen den unterzeichneten Notar, die Satzung der Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), die sie hiermit gründen, wie folgt zu beurkunden:

A. Name - Zweck - Dauer - Sitz

1. Name. Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht mit dem Namen Tolerogenics S.à r.l. (nachstehend die „Gesellschaft“) gegründet, die dem Gesetz vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn über Handelsgesellschaften in seiner geänderten Fassung (nachstehend das „Gesetz“) und der vorliegenden Satzung unterliegt.

2. Zweck.

2.1. Der Zweck der Gesellschaft liegt in der:

2.1.1. Konzeption und Entwicklung von toleranzfördernden Therapeutika zur Behandlung allergischer Erkrankungen,

2.1.2. der Forschung zur Entwicklung immuntherapeutischer Maßnahmen zur Behandlung allergischer Erkrankungen und

2.1.3. damit verbundenen Dienstleistungen und Gewerbevorhaben, sowie der Herstellung und dem Vertrieb von biotechnologischen Produkten.

2.2. Die Gesellschaft kann des weiteren Garantien abgeben, Sicherheiten bestellen, Kredit einräumen oder anderweitig Unternehmen unterstützen, an denen sie einen direkten oder indirekten Anteil oder ein Recht irgendeiner Art hält, oder in welches die Gesellschaft in irgendeiner anderen Weise investiert hat, oder das Teil der gleichen Gruppe von Unternehmen wie die Gesellschaft ist.

2.3. Die Gesellschaft kann Drittmittel aufnehmen, indem sie Kredite in jeglicher Form aufnimmt oder Wertpapiere, Anleihen oder Schuldverschreibungen jeglicher Art ausgibt, solange diese nicht an die Öffentlichkeit ausgegeben werden.

2.4. Die Gesellschaft ist berechtigt, alle rechtlichen, wirtschaftlichen, technischen und finanziellen Anlagen oder Geschäftstätigkeiten und im Allgemeinen sämtliche Transaktionen auszuführen, die für die Erfüllung oder Entwicklung ihres Zwecks erforderlich oder nützlich sind, sowie sämtliche Tätigkeiten, die direkt oder indirekt ihrem Zweck dienen.

3. Dauer.

3.1. Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit festgesetzt.

3.2. Die Gesellschaft kann jederzeit mit oder ohne Angaben von Gründen durch Beschluss der Gesellschafterversammlung aufgelöst werden, der in der für eine Änderung dieser Satzung erforderlichen Form gefasst wird.

4. Sitz.

4.1. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Esch-sur-Alzette, Großherzogtum Luxemburg.

4.2. Innerhalb derselben Gemeinde kann der Gesellschaftssitz durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrats verlegt werden.

Der Sitz kann durch einen Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter, der in der für eine Änderung dieser Satzung erforderlichen Form gefasst wird, in jede andere Gemeinde des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

4.3. Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können auch jederzeit Filialen oder Geschäftsstellen, sowohl in Luxemburg als auch im Ausland, eröffnet werden.

4.4. Falls der Verwaltungsrat erklärt, dass außerordentliche politische, wirtschaftliche, soziale oder militärische Ereignisse vorgefallen sind oder drohen, die die gewöhnlichen Aktivitäten der Gesellschaft an ihrem Geschäftssitz oder die reibungslose Kommunikation zwischen dieser Geschäftsstelle und den Personen im Ausland beeinträchtigen würden, kann der Geschäftssitz vorübergehend bis zur vollständigen Beendigung dieser ungewöhnlichen Umstände ins Ausland verlegt werden; diese vorläufigen Maßnahmen haben keine Auswirkung auf die Nationalität der Gesellschaft, die unbeschadet dieser zeitweiligen Verlegung eine luxemburgische Gesellschaft bleibt.

B. Stammkapital - Anteile

5. Stammkapital.

5.1. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,00 EUR), bestehend aus zwölftausendfünfhundert (12.500) Gesellschaftsanteilen mit einem Nennwert von je einem Euro (1,00 EUR).

5.2. Das Stammkapital der Gesellschaft kann durch einen Beschluss der Gesellschafter, der in der für eine Änderung dieser Satzung erforderlichen Form gefasst wird, erhöht oder verringert werden.

5.3. Die Gesellschaft kann ihre eigenen Gesellschaftsanteile zurückkaufen oder einziehen, unter der Bedingung, dass die zurückgekauften oder eingezogenen Gesellschaftsanteile sofort für verfallen erklärt werden und das Stammkapital entsprechend verringert wird.

6. Anteile.

6.1. Das Stammkapital der Gesellschaft ist in Gesellschaftsanteile aufgeteilt, wobei jeder Anteil den gleichen Nennwert hat.

6.2. Die Gesellschaftsanteile der Gesellschaft sind Namensanteile.

6.3. Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben, mit einer maximalen Anzahl von vierzig (40), falls nicht anderweitig durch das Gesetz vorgegeben.

6.4. Der Tod, die Geschäftsunfähigkeit, die Auflösung, der Konkurs eines Gesellschafters oder ein anderes ähnliches Ereignis in Bezug auf einen Gesellschafter haben keinen Einfluss auf den Fortbestand der Gesellschaft.

7. Register der Gesellschafter - Übertragung von Gesellschaftsanteilen.

7.1. Am Sitz der Gesellschaft wird ein Register der Gesellschafter geführt, das jedem Gesellschafter zur Einsichtnahme zur Verfügung steht. Dieses Register enthält die vom Gesetz vorgegebenen Eintragungen. Bescheinigungen dieser Eintragungen können auf Anfrage des jeweiligen Gesellschafters auf dessen Kosten ausgestellt werden.

7.2. Die Gesellschaft erkennt nur einen Inhaber pro Gesellschaftsanteil an. Wenn ein Gesellschaftsanteil im Eigentum mehrerer Personen steht, müssen diese einen Vertreter bestimmen, der im Verhältnis zur Gesellschaft als der alleinige Eigentümer des jeweiligen Gesellschaftsanteils gilt. Die Gesellschaft hat das Recht, die Ausübung aller Rechte, die mit einem Gesellschaftsanteil verbunden sind, der durch mehrere Inhaber gehalten wird, auszusetzen, bis ein solcher Vertreter bestimmt worden ist.

7.3. Die Gesellschaftsanteile der Gesellschaft sind zwischen bestehenden Gesellschaftern frei übertragbar.

7.4. Inter vivos können sie auf neue Gesellschafter nur vorbehaltlich einer Genehmigung übertragen werden, die von den Gesellschaftern, einschließlich des Übertragenden, erteilt wird, die insgesamt mindestens fünfundsiebzig Prozent (75 %) des Stammkapitals vertreten.

7.5. Jede Übertragung von Gesellschaftsanteilen ist durch eine schriftliche Übertragungsvereinbarung unter privatrechtlichem Siegel bzw. in notariell beurkundeter Form zu dokumentieren, und diese Übertragung wird gegenüber der Gesellschaft und gegenüber Dritten bei Mitteilung der Übertragung an die Gesellschaft oder bei Annahme der Übertragung durch die Gesellschaft wirksam, woraufhin jedes Mitglied des Verwaltungsrats die Übertragung im Register der Gesellschafter verzeichnen kann.

7.6. Im Fall des Todes eines Gesellschafters bedarf die Übertragung von Anteilen des verstorbenen Gesellschafters an einen Dritten der Zustimmung der anderen Gesellschafter in einer Hauptversammlung mit einer Dreiviertelmehrheit des Gesellschaftskapitals der überlebenden Gesellschafter.

Eine derartige Zustimmung ist nicht erforderlich, wenn die Übertragung an Eltern oder Abkömmlinge oder an den überlebenden Ehegatten erfolgt.

C. Hauptversammlung

8. Rechte der Gesellschafterhauptversammlung.

8.1. Die Gesellschafterhauptversammlung verfügt über die ihr ausdrücklich durch das Gesetz und durch diese Satzung vorbehaltenen Rechte.

8.2. Jeder Gesellschafter kann unabhängig von der Anzahl seiner Anteile an gemeinschaftlichen Entscheidungen teilnehmen. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile hält oder vertritt.

8.3. Ein Gesellschafter kann sich anlässlich der Hauptversammlung durch einen schriftlich (oder per Fax oder E-Mail oder durch andere entsprechende elektronische Mittel) bestellten Stellvertreter vertreten lassen, der kein Aktionär sein muss, und ist dementsprechend berechtigt, sich bei der Abstimmung durch einen Stimmrechtsbevollmächtigten vertreten zu lassen.

8.4. Solange die Anzahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, können die Gesellschafter anstelle der Abhaltung von Hauptversammlungen durch schriftlichen Beschluss abstimmen, vorbehaltlich gesetzlicher Bestimmungen. In diesem Fall soll der Text der zu treffenden Beschlüsse oder Entscheidungen jedem Gesellschafter im Wortlaut zehn Kalendertage vor dem Beschlussdatum zugestellt werden und jeder Gesellschafter soll schriftlich darüber abstimmen. Schriftliche Beschlüsse der Gesellschafter können trotz Nichtbeachtung der Frist von zehn Kalendertagen wirksam gefasst werden, wenn alle Gesellschafter schriftlich ihren Verzicht auf Einhaltung der Frist erklären.

8.5. Wenn die Gesellschaft nur einen Gesellschafter hat, übt dieser Gesellschafter die Rechte der Hauptversammlung aus. In diesem Fall und im anwendbaren Maße und wenn der Begriff "alleiniger Gesellschafter" nicht ausdrücklich in dieser Satzung erwähnt wird, ist eine Bezugnahme auf die Hauptversammlung in dieser Satzung als eine Bezugnahme auf den alleinigen Gesellschafter auszulegen.

9. Ordentliche Hauptversammlung. Wenn die Gesellschaft mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschafter hat, muss mindestens einmal jährlich eine Jahreshauptversammlung am Sitz der Gesellschaft abgehalten werden oder an einem anderen Ort, der in der Ankündigung dieser Versammlung angegeben sein muss. Die ordentliche Hauptversammlung muss innerhalb eines Zeitraums von sechs (6) Monaten nach dem jeweiligen Rechnungsabschluss der Gesellschaft einberufen werden.

Andere Hauptversammlungen der Gesellschaft können jederzeit an dem Ort und an dem Datum abgehalten werden, die in der Ladung zu der jeweiligen Hauptversammlung angegeben sind.

Wenn alle Gesellschafter auf einer Hauptversammlung anwesend sind oder vertreten werden, und erklären, dass sie über die Tagesordnung der Versammlung informiert worden sind, kann die Hauptversammlung ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

10. Beschlussfähigkeit und Abstimmungen.

10.1. Jeder Gesellschaftsanteil gewährt eine Stimme auf ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen.

10.2. Falls es nicht anderweitig durch das Gesetz oder diese Satzung vorgesehen, sind Beschlüsse der Gesellschafter wirksam, soweit sie durch Gesellschafter angenommen werden, die mehr als fünfzig Prozent (50 %) des Stammkapitals der Gesellschaft repräsentieren.

10.3. Wenn diese Mehrheit bei der ersten Hauptversammlung nicht erreicht worden ist, werden die Gesellschafter ein zweites Mal einberufen oder konsultiert. Bei der zweiten Beschlussfassung sind Beschlüsse wirksam, die mit der Mehrheit von gültig abgegebenen Stimmen angenommen werden, ungeachtet des Anteils des vertretenen Stammkapitals.

11. Änderung der Nationalität. Die Änderung der Nationalität der Gesellschaft bedarf eines einstimmigen Beschlusses aller Gesellschafter.

12. Satzungsänderungen. Vorbehaltlich der durch das Gesetz vorgegebenen Bestimmungen kann diese Satzung durch einen Beschluss der Hauptversammlung geändert werden, angenommen durch eine Mehrheit der Gesellschafter, die insgesamt mindestens fünundsiebzig Prozent (75 %) des Stammkapitals repräsentieren.

D. Geschäftsführung

13. Befugnisse des alleinigen Geschäftsführers - Zusammensetzung und Befugnisse des Verwaltungsrats.

13.1. Die Geschäftsführung der Gesellschaft erfolgt durch einen oder mehrere Geschäftsführer, wobei es nicht erforderlich ist, dass diese zugleich Gesellschafter der Gesellschaft sind. Im Fall einer Mehrzahl von Geschäftsführern bilden die Geschäftsführer den Verwaltungsrat (conseil de gérance), der die Geschäfte der Gesellschaft führt.

13.2. Soweit anwendbar und wenn der Begriff „alleiniger Geschäftsführer“ nicht ausdrücklich in dieser Satzung erwähnt wird, gilt eine Bezugnahme auf den Verwaltungsrat in dieser Satzung zugleich als Bezugnahme auf den alleinigen Geschäftsführer.

13.3. Dem Verwaltungsrat oder dem alleinigen Geschäftsführer stehen die weitestgehenden Befugnisse zur Vornahme von Verwaltungs- und Verfügungsmaßnahmen im Interesse der Gesellschaft zu. Sämtliche Befugnisse, die nicht von Rechts wegen oder durch diese Satzung ausdrücklich der Hauptversammlung vorbehalten sind, fallen in die Zuständigkeit des Verwaltungsrats oder des alleinigen Geschäftsführers.

13.4. Der Verwaltungsrat kann nur wirksam zusammenkommen und Beschlüsse fassen, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder durch Stimmrechtsbevollmächtigte ordnungsgemäß vertreten ist und wenn die Mitglieder wirksam geladen wurden oder ausdrücklich auf die Formalität der Ladung verzichtet haben.

13.5. Der Verwaltungsrat oder der alleinige Geschäftsführer kann seine Befugnisse zur Führung des Tagesgeschäfts der Gesellschaft und zur Vertretung der Gesellschaft im Rahmen des Tagesgeschäfts auf ein oder mehrere Mitglieder des Verwaltungsrats oder andere Handlungsbevollmächtigte übertragen, bei denen es sich nicht um Gesellschafter der Gesellschaft handeln muss; die näheren Bedingungen und die übertragenen Befugnisse legt der Verwaltungsrat oder der alleinige Geschäftsführer fest.

14. Wahl, Abberufung und Mandatsdauer von Geschäftsführern.

14.1. Die Verwaltungsratsmitglieder oder der alleinige Geschäftsführer werden von der ordentlichen Hauptversammlung der Gesellschafter gewählt, die auch die Dauer des Mandats und die Vergütung der Verwaltungsratsmitglieder bzw. des alleinigen Geschäftsführers bestimmt.

14.2. Die Geschäftsführer können durch Beschluss der Hauptversammlung jederzeit und ohne Angaben von Gründen abberufen werden.

15. Einberufung von Sitzungen des Verwaltungsrats.

15.1. Der Verwaltungsrat tagt auf Aufforderung eines jeden seiner Mitglieder. Die Sitzungen werden, soweit in der Ladung nicht anderweitig bestimmt, am Sitz der Gesellschaft abgehalten.

15.2. Jedes Verwaltungsratsmitglied muss mit einer Vorlaufzeit von mindestens vierundzwanzig (24) Stunden zu der jeweiligen Sitzung geladen werden, außer bei besonderer Dringlichkeit, wobei die Art und die Gründe der Dringlichkeit in der Ladung dargelegt werden sollen. Eine Ladung ist nicht erforderlich, wenn jedes Verwaltungsratsmitglied schriftlich, per Fax, Email oder andere Kommunikationsmittel darauf verzichtet, wobei eine Abschrift des jeweiligen unterzeichneten Dokuments einen ausreichenden Nachweis dafür darstellt. Eine Ladung ist des Weiteren nicht für eine Sitzung erforderlich, die im Rahmen eines vorherigen Verwaltungsratsbeschlusses für eine bestimmtes Datum und einen bestimmten Ort angesetzt wurde und der allen Mitgliedern zugestellt wurde.

15.3. Weiterhin ist eine Ladung weder erforderlich, wenn alle Verwaltungsratsmitglieder anwesend oder vertreten sind, noch im Falle von schriftlichen Beschlüssen gemäß dieser Satzung, die von allen Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet werden.

16. Sitzungen des Verwaltungsrats.

16.1. Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden wählen (der "Vorsitzende"). Der Verwaltungsrat kann auch einen Schriftführer bestimmen, der nicht zugleich Geschäftsführer sein muss, und der für das Sitzungsprotokoll verantwortlich zeichnet.

16.2. Der Vorsitzende, soweit bestellt, hat den Vorsitz bei allen Sitzungen des Verwaltungsrats. In seiner/ihrer Abwesenheit kann der Verwaltungsrat mit einfacher Mehrheit der anwesenden oder vertretenden Mitglieder einen anderen Geschäftsführer als Vorsitzenden pro tempore benennen.

16.3. Jeder Geschäftsführer kann ein anderes Verwaltungsratsmitglied schriftlich, per E-Mail, per Telegramm, Telex oder Fax zu seinem Bevollmächtigten ernennen und durch ihn in der jeweiligen Sitzung handeln. Ein Verwaltungsratsmitglied kann einen oder mehrere seiner Kollegen vertreten.

16.4. Sitzungen des Verwaltungsrats können ebenfalls als Sitzungen mittels Audiokonferenz, Videokonferenz oder sonstiger vergleichbarer Telekommunikationsmittel abgehalten werden, vorausgesetzt, dass jeder Teilnehmer der Sitzung alle anderen Teilnehmer verstehen kann und das Meeting von Luxemburg aus eröffnet wird. Die Teilnahme an einer Sitzung auf diese Weise entspricht einer persönlichen Teilnahme einer Person an dieser Sitzung und die Sitzung gilt als am Sitz der Gesellschaft gehalten.

16.5. Der Vorsitzende, soweit bestellt, hat keine ausschlaggebende Stimme.

16.6. Der Verwaltungsrat kann einstimmig Beschlüsse schriftlich fassen, welche die gleiche Wirkung haben wie Beschlüsse, die auf einem Meeting des Verwaltungsrats gefasst werden, das ordnungsmäßig einberufen und abgehalten wurde. Diese schriftlichen Beschlüsse sind gefasst, wenn sie von allen Geschäftsführern auf einem einzigen Dokument oder auf verschiedenen Ausfertigungen datiert und unterzeichnet worden sind, wobei eine Abschrift einer Unterschrift, die per Brief, Fax, E-Mail oder über ein anderes Kommunikationsmittel übermittelt worden ist, einen ausreichenden Nachweis dafür darstellt. Das einzige Dokument, das alle Unterschriften aufweist bzw. die Gesamtheit der unterzeichneten Ausfertigungen stellt das Dokument dar, welches die Annahme der Beschlüsse nachweist, und das Datum dieser Beschlüsse ist das Datum der zuletzt angebrachten Unterschrift.

17. Protokoll der Verwaltungsratsitzungen - Protokoll der Beschlüsse des alleinigen Geschäftsführers.

17.1. Die Protokolle aller Sitzungen des Verwaltungsrats werden durch den Vorsitzenden oder, in seiner Abwesenheit, durch den stellvertretenden Vorsitzenden, wenn vorhanden, bzw. durch zwei Verwaltungsratsmitglieder unterzeichnet.

Abschriften oder Auszüge dieser Protokolle, die vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden sollen, werden von dem Vorsitzenden oder zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet.

17.2. Beschlüsse des alleinigen Geschäftsführers werden schriftlich festgehalten und vom alleinigen Geschäftsführer unterzeichnet. Abschriften oder Auszüge dieser Beschlüsse, die vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden sollen, werden vom alleinigen Geschäftsführer unterzeichnet.

18. Vertretung der Gesellschaft im Aussenverhältnis. Die Verpflichtung der Gesellschaft gegenüber Dritten erfolgt entweder durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers oder, soweit ein Verwaltungsrat besteht, durch die gemeinsame Unterschrift zweier Verwaltungsratsmitglieder oder durch die alleinige Unterschrift der Person, der eine solche Unterschriftsbefugnis vom Verwaltungsrat übertragen wurde, jedoch nur, soweit diese Befugnis reicht.

E. Rechnungsprüfung und Aufsicht

19. Rechnungsprüfer.

19.1. Wenn die Gesellschaft mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschafter hat, werden ihre Transaktionen durch einen oder mehrere interne Abschlussprüfer (commissaire(s)) beaufsichtigt, die Gesellschafter sein können oder auch nicht. Die Hauptversammlung bestimmt die Anzahl der Abschlussprüfer, sie bestellt diese und legt deren Vergütung und Amtszeit fest. Ein ehemaliger oder gegenwärtiger Abschlussprüfer kann durch die Hauptversammlung erneut bestellt werden.

19.2. Ein Abschlussprüfer kann durch die Hauptversammlung zu jedem Zeitpunkt, ohne Ankündigung und ohne zureichenden Grund, abberufen werden.

19.3. Die Abschlussprüfer haben ein uneingeschränktes Recht auf ständige Aufsicht und Kontrolle der gesamten Geschäftstätigkeit der Gesellschaft.

19.4. Wenn die Gesellschafter einen oder mehrere unabhängige Rechnungsprüfer (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) gemäß Artikel 69 des Gesetzes vom 19. Dezember 2002 zum Handelsregister und Buchführung und Rechnungslegung von Gesellschaftern bestellt, entfällt der interne Abschlussprüfer (commissaire(s)).

F. Geschäftsjahr - Jahresabschlüsse - Gewinnzuweisung - Zwischenausschüttungen

20. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Tag des Monats Januar und endet am letzten Tag des Monats Dezember eines jeden Jahres.

21. Jahresabschlüsse and Gewinnzuweisung.

21.1. Die Konten werden jedes Jahr am Ende des Geschäftsjahres geschlossen und die Verwaltungsratsmitglieder bereiten eine Bestandaufnahme vor, die die Angabe des Werts der Aktiva und Passiva der Gesellschaft umfasst.

21.2. Aus dem Jahresreingewinn der Gesellschaft werden mindestens fünf Prozent (5%) in die gesetzliche Rücklage der Gesellschaft eingestellt. Diese Einstellung ist nicht länger zwingend, sobald und solange wie der Gesamtbetrag der Rücklage der Gesellschaft sich auf zehn Prozent (10%) des Stammkapitals der Gesellschaft beläuft.

21.3. Beträge, die durch einen Gesellschafter in die Gesellschaft eingebracht werden, können ebenfalls in die gesetzliche Rücklage eingestellt werden, wenn der den Beitrag leistende Gesellschafter dieser Einstellung zustimmt.

21.4. Im Falle einer Verringerung des Stammkapitals kann die gesetzliche Rücklage der Gesellschaft anteilmäßig so verringert werden, dass sie zehn Prozent (10%) des Stammkapitals nicht übersteigt.

21.5. Die Hauptversammlung legt auf Empfehlung des Verwaltungsrats fest, wie der Restbetrag des Jahresreingewinns der Gesellschaft im Rahmen der gesetzlichen Massgaben und dieser Satzung verwendet wird.

21.6. Ausschüttungen an Gesellschafter erfolgen anteilmässig zur Anzahl der Anteile, die sie halten.

22. Zwischendividenden - Aufgeld und gleichgestellte Prämien.

22.1. Der Verwaltungsrat oder die Hauptversammlung kann die Zahlung von Zwischendividenden vornehmen, vorausgesetzt, dass ein Zwischenabschluss erstellt wurde aus dem hervorgeht, dass ausreichende Geldmittel zur Ausschüttung vorhanden sind.

22.2. Der auszuschüttende Betrag darf die Gesamtgewinne nicht überschreiten, die seit dem Ende des letzten Geschäftsjahres, für welches der Jahresabschluss bestätigt worden ist, erzielt wurden, zuzüglich vorgetragener Gewinne und Beträge, die aus für diesen Zweck verfügbaren Rücklagen entnommen wurden und abzüglich vorgetragener Verluste und Beträge, die gemäß den Erfordernissen des Gesetzes oder dieser Satzung in die Rücklage einzustellen sind.

22.3. Aufgeld, so vorhanden, kann, vorbehaltlich der gesetzlichen Bestimmungen und dieser Satzung frei an den/die Gesellschafter ausgeschüttet werden.

G. Auflösung, Liquidation

23. Liquidation.

23.1. Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sein können und durch die Hauptversammlung benannt werden, die diese Auflösung beschließt und die Befugnisse und Vergütung festsetzt.

23.2. Soweit nicht anders vereinbart, hat der Liquidator weitgehende Befugnisse, um die Vermögenswerte der Gesellschaft zu verwerten und ihre Verbindlichkeiten zu begleichen.

23.3. Ein Überschuss aus der Verwertung der Vermögenswerte der Gesellschaft wird zwischen den Gesellschaftern anteilig zur Anzahl der Gesellschaftsanteile, die sie halten, verteilt.

H. Abschliessende Bestimmung - Anwendbares Recht

24. Anwendbares Recht. Sämtliche nicht in dieser Satzung geregelten Sachverhalte unterliegen den Bestimmungen des Gesetzes.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am Tag ihrer Gründung und endet am 31. Dezember 2016.

Zeichnung und Zahlung

Nach Gründung der Gesellschaft wurden die zwölftausendfünfhundert Anteile wie nachstehend angegeben gezeichnet:

Zeichner	Anzahl der Anteile	Zeichnungspreis (EUR)
Herr Leo W. Tristram	3.125	3.125.-
Herr Prof. Dr. Markus Ollert	3.125	3.125.-
Herr Prof. Dr. Reinhard Bredehorst	3.125	3.125.-
Herr Dr. Thomas Grunwald	3.125	3.125.-
GESAMT	12.500	12.500.-

Auf alle Anteile wurde eine Barzahlung in Höhe von 100% geleistet, so dass der Gesellschaft vom heutigen Tage an ein Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12,500.-) zur Verfügung steht, wie dies dem Notar, der dies bezeugt, nachgewiesen wurde.

Kostenschätzung

Die Kosten, Ausgaben, Honorare und Gebühren jeglicher Form, die von der Gesellschaft in Zusammenhang mit ihrer Gründung zu tragen sind beziehungsweise ihr in Rechnung gestellt werden, wurden auf ca. EUR 1.500,- geschätzt.

Erste Beschlüsse der Gesellschafter:

Alsdann sind die eingangs erwähnten Personen, die die Gesamtheit des gezeichneten Gesellschaftskapitals vertreten und sich als gültig geladen betrachten, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengekommen und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Der Sitz der Gesellschaft wird auf 29, Rue Henri Koch, L-4354 Esch-sur-Alzette, festgelegt.
2. Herr Leo W. Tristram, geboren am 13. September 1948 in Nordbögge, mit Anschrift Lüneburgerstr. 26B, D-21394 Kirchgellersen, wird zum alleinigen Geschäftsführer der Gesellschaft bestellt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, die dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt sind, haben die Erschienenen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: L. TRISTRAM, M. OLLERT und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 3 mai 2016. Relation: 1LAC/2016/14502. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 23. Mai 2016.

Référence de publication: 2016114011/309.

(160087204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2016.

Triton IV LuxCo No.29 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 206.223.

— STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the sixth of May.

Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Triton Masterluxco 4 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500.08, with registered office at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg,

Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 177.725 (the “Sole Shareholder”),

represented by Me Nirida Nhouyvanisvong, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on May 3, 2016.

Such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the “Company”) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the “Laws”) and by the present articles of incorporation (the “Articles of Incorporation”).

The Company is, at incorporation, composed of one single shareholder.

The Company will exist under the name of “Triton IV LuxCo No.29 S.à r.l.”.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding (including the administration, management and development) and disposal of securities or interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings in its own name and own account.

The Company may provide financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may borrow in any kind or form without limitation and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its object.

The Company shall not be acting as an alternative investment fund as defined in the directive 2011/61/EU of the European Parliament and of the Council of 8 June 2011 on Alternative Investment Fund Managers and shall not carry out any other activity which would be subject to supervision by the Commission de Surveillance du Secteur Financier. In particular, the Company will not (directly or indirectly) actively market its shares or other securities to investors.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 28 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Death, Suspension of civil rights, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, death, suspension of civil rights, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. - Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the “Manager(s)”).

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the “Board of Managers”).

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the “Class A Managers”) or class B Managers (the “Class B Managers”).

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the “Chairman”). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the “Secretary”).

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman, if so appointed, or by any other Manager. The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the date, the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the Secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of being or having been Manager, officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé), the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved statutory auditors (réviseur d'entreprises agréé(s)), if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Chapter IV. - Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the date, the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 21. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxyholder.

Art. 22. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 23. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 24. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. - Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 25. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 26. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 27. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Managers or, as the case may be, the Board of Managers, may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Managers or, as the case may be, the Board of Managers, fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 29. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholder	subscribed capital	number of shares	amount paid-in
Triton Masterluxco 4 S.à r.l.	EUR 12,500.-	1,250,000	EUR 12,500.-
Total:	EUR 12,500.-	1,250,000	EUR 12,500.-

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

Transitory Provision

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2016.

Shareholders resolutions

First Resolution

The Sole Shareholder resolved to establish the registered office at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

The Sole Shareholder resolved to set at three (3) the number of Managers and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- Mr John David Sutherland, company director, born on 2 December 1964 in Lower Hutt (New Zealand), residing professionally at 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Grand Duchy of Luxembourg, as Manager;

- Mr Andreas Neugebauer, company director, born on 9 March 1967 in Neumarkt (Germany), residing professionally at 157, rue de Bettembourg, L-5811 Fentange, Grand Duchy of Luxembourg, as Manager; and

- Mr Antonis Tzanetis, company director, born on 15 June 1978 in Athens (Greece), with professional address at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Manager.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing party, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le six mai.

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Triton Masterluxco 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,08, avec son siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177725 (l'«Associé»),

représentée par Maître Nirida Nhouyvanisvong, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 3 mai 2016; laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

Chapitre I^{er} . - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte, lors de sa constitution, un associé unique.

La Société adopte la dénomination «Triton IV LuxCo No.29 S.à r.l.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention (y compris l'administration, la gestion et la mise en valeur) et la cession de valeurs mobilières ou de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère en son nom propre et pour son propre compte.

La Société peut fournir des financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés ou d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sans limitation et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société ne peut pas agir comme un fonds d'investissement alternatif tel que défini dans la directive 2011/61/EU du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les Gestionnaires de Fonds d'Investissement Alternatifs et ne peut pas réaliser quelque activité que ce soit qui serait soumise au contrôle de la Commission de Surveillance du Secteur

Financier. En particulier, la Société ne commercialisera pas activement (directement ou indirectement) ses parts sociales ou autres valeurs mobilières à des investisseurs.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 28 des Statuts.

Chapitre II. - Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Décès, Suspension des droits civils, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, le décès, la suspension des droits civils, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. - Gérants, Commissaires

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président, s'il y en a un, ou par tout autre Gérant.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants-Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserà tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre IV. - Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 20. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 21. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 22. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 23. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 24. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. - Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 25. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 26. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 27. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 29. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Associés	Capital souscrit	nombre de parts sociales	montant libéré
Triton Masterluxco 4 S.à r.l.	EUR 12.500,-	1.250.000	EUR 12.500,-
Total:	EUR 12.500,-	1.250.000	EUR 12.500,-

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2016.

*Assemblée générale extraordinaire
Première Résolution*

L'Associé a décidé d'établir le siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'Associé a décidé de fixer à trois (3) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période illimitée:

- Monsieur John David Sutherland, dirigeant de société, né le 2 décembre 1964 à Lower Hutt (Nouvelle-Zélande), ayant son adresse professionnelle au 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant;
- Monsieur Andreas Neugebauer, dirigeant de société, né le 9 mars 1967 à Neumarkt (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 157, rue de Bettembourg, L-5811 Fentange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant; et
- Monsieur Antonis Tzanetis, dirigeant de société, né le 15 juin 1978 à Athènes (Grèce), ayant son adresse professionnelle au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande de la comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: N. Nhouyvanisvong, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 11 mai 2016. GAC/2016/3689. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 23 mai 2016.

Référence de publication: 2016114017/595.

(160087208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2016.

**PPC S.A., Société Anonyme,
(anc. PPC S.à r.l.).**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 201.865.

L'an deux mille seize,

Le onze mai,

Par devant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange,

Ont comparu:

1) La société anonyme MANSART S.A., établie et ayant son siège social à L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 186 928

représentée par Monsieur Hervé LANCELIN, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange, agissant en sa qualité d'administrateur unique de la société,

2) Monsieur Guillaume WRYK, directeur de développement, né à Saint-Quentin (France) le 9 décembre 1973, demeurant à F-59160 Lomme Lez Lille, 123, rue du Marais,

3) Monsieur Alexandre KHALED, directeur commercial, né à Kaboul (Afghanistan) le 25 août 1979, demeurant à F-59200 Tourcoing, 1, Allée de l'Oiseau Lyre.

Lesquels comparants sont ici représentés par Madame Cindy GOMES CORDEIRO, employée privée, demeurant professionnellement à L-3441 Dudelange, 61-63, avenue Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu de trois procurations données sous seing privé, lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par tous les comparants, le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elle seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, déclarent être les seuls associés de la société «PPC S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 201 865, constituée suivant acte reçu par Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 novembre 2015, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 371 du 9 février 2016.

Ceci exposé, les associés, représentés comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, ont déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont ils reconnaissent avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société par un apport en numéraire à concurrence de dix-neuf mille euros (19.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) à trente-et-un mille cinq cents euros (31.500.- EUR) par la création et l'émission de sept cent soixante (760) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, chaque part sociale bénéficiant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

La somme totale de trente-et-un mille cinq cents euros (31.500.- EUR) se trouve dorénavant à la disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Les nouvelles parts sociales sont entièrement souscrites comme suit:

1) la société anonyme MANSART S.A., prénommée,	370 parts
2) Monsieur Guillaume WRYK, prénommé,	195 parts
3) Monsieur Alexandre KHALED, prénommé,	195 parts
TOTAL: sept cent soixante parts sociales	760 parts

lesquels déclarent souscrire aux sept cent soixante (760) nouvelles parts sociales.

Deuxième résolution

Suite à ce qui précède, l'assemblée générale décide de transformer la Société en Société Anonyme, de changer les mille deux cent soixante (1.260) parts sociales en mille deux cent soixante (1.260) actions et de procéder à une refonte complète des statuts, dont la teneur est la suivante:

« **Art. 1^{er}** . Entre la personne ci-avant désignée et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de «PPC S.A.»

Art. 2. Le siège de la Société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger, la création, le développement, la gestion, la cession, la concession de tout support de Propriété Intellectuelle (marques, brevets, modèles, noms de domaines, systèmes informatiques, logiciels).

La Société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société a aussi pour objet l'achat, la vente, la mise en location, l'administration et la mise en valeur sous quelque forme que ce soit de biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations commerciales ou financières, immobilières ou mobilières qui s'y rattachent directement ou indirectement.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société a encore pour objet de percevoir des indemnités et des rémunérations des sociétés du groupe ainsi que l'administration et la gérance de telles sociétés du groupe, à qui elle pourra notamment fournir toute prestation d'assistance stratégique, administrative ou commerciale.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-et-un mille cinq cents euros (31.500.- €), représenté par mille deux cent soixante (1.260) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- €) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix de l'actionnaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

En présence d'actions au porteur, un registre sera tenu auprès d'un des dépositaires énoncé par la loi, ledit registre énoncera le nom de chaque actionnaire, sa résidence, le nombre d'actions au porteur détenues par lui, le transfert d'actions et les dates de tels transferts, tel qu'énoncé par la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur portant modification 1) de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et 2) de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Administration - Surveillance

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Cependant au cas où la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique sont élus par l'assemblée des actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la Loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, e-mail ou télécopieur, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéo-conférence.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la Société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la Société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature conjointe ou individuelle de toute autre personne ou personnes à qui de tels pouvoirs auront été spécialement délégués par le conseil d'administration.

En cas de désignation d'un administrateur délégué à la gestion journalière, la Société sera exclusivement liée par la seule signature de cette personne.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

En cas d'administrateur unique, la Société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 13. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération. Ils peuvent être réélus.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 20 juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la Société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Au cas où une action est détenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5 %) au moins pour la formation du fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Au cas où l'action est détenue en usufruit et en nue-propriété, les dividendes ainsi que les bénéfices mis en réserve reviendront à l'usufruitier.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Troisième résolution

L'assemblée générale accepte les démissions de Monsieur Hervé LANCELIN, prénommé et Monsieur Guillaume WRYK, prénommé, de leurs fonctions de gérants et leur donne décharge quant à l'exécution de leurs mandats.

Quatrième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions d'administrateurs de la Société, leurs mandats expirant à la fin de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2022:

1) Monsieur Hervé LANCELIN, administrateur de société, né le 24 mai 1968 à Dijon (France), demeurant professionnellement à L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange,

2) Monsieur Guillaume WRYK, directeur de développement, né à Saint-Quentin (France) le 9 décembre 1973, demeurant à F-59160 Lomme Lez Lille, 123, rue du Marais,

3) Monsieur Alexandre KHALED, directeur commercial, né à Kaboul (Afghanistan) le 25 août 1979, demeurant à F-59200 Tourcoing, 1, Allée de l'Oiseau Lyre.

- L'assemblée générale nomme aux fonctions d'administrateur délégué de la Société, son mandat expirant à la fin de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2022:

* Monsieur Hervé LANCELIN, administrateur de société, né le 24 mai 1968 à Dijon (France), demeurant professionnellement à L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à la fin de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2022:

- La société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE DEFLORENNE & ASSOCIES S.à r.l., établie et ayant son siège à L-2543 Luxembourg, 30, Dernier Sol, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 111 495.

Rapport du réviseur d'entreprises

Le rapport de révision daté du 09 mai 2016 établi par Monsieur Julien DIDIERJEAN de la société A3T S.A., sise à L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, conclut comme suit:

«Sur base de nos travaux, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse penser que la valeur globale de l'actif net au 30 avril 2016 ne correspond pas au moins au capital minimum requis pour la constitution d'une société anonyme.»

Un exemplaire du prédit rapport du réviseur d'entreprises restera, après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentaire, annexé aux présentes avec lesquelles il sera soumis à la formalité de l'enregistrement.

Constatations

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26-1 et 31-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

102320

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de cette assemblée générale à environ mille quatre cents euros (1.400.-€).

DONT ACTE, fait et passé à Dudelange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par noms, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. GOMES CORDEIRO, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 mai 2016. Relation: EAC/2016/11616. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 20 mai 2016.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2016114767/246.

(160088069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2016.

Minorco Peru Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 159.311.

In the year two thousand and sixteen on the twenty-ninth day of April,
before Maître March Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Anglo Peru Investments Limited, a private limited liability company governed by the laws of Jersey, with registered office at 44 Esplanade, St Helier, Jersey, JE4 9WG, and registered with the Jersey Registrar of Companies under number 121099 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mr Frank Stolz-Page, residing professionally in Mondorf-les-Bains,
by virtue of a proxy under private seal given on 29 April 2016.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party has requested the undersigned notary to record that it is the sole shareholder of Minorco Peru Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of fifty thousand, two hundred and twenty-five United States Dollars (US\$ 50,255), with registered office at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 159.311, migrated from the British Virgin Islands to Luxembourg pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 28 February 2011 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1121 of 26 May 2011 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, dated 28 February 2012 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1094 of 28 April 2012.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, has recognized to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following

Agenda:

1. Approval of the transfer of the principal establishment, the effective place of management and of the central administration of the Company to the United Kingdom;
2. Approval of the change of nationality, the transfer of the registered office of the Company to Jersey and the change of name of the Company upon its registration in Jersey;
3. Approval and adoption of the new articles of association of the Company in order to comply with the Jersey companies' law;
4. Acceptance of the resignation of the current directors and of the current statutory auditor of the Company;
5. Appointment of new directors of the Company;
6. Powers to grant in order to execute any formalities;
7. Miscellaneous.

First resolution:

The Sole Shareholder acknowledges the terms of articles 2 and 159 of the Luxembourg law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), and resolves, in accordance with article 199 of the Law, to transfer the principal establishment, the effective place of management and the central administration of the Company to the United Kingdom as well as to change the jurisdiction, the nationality of the Company from Luxembourg to Jersey and to change the name of the Company to Minorco Peru Holdings Ltd.

This resolution shall be effective under the condition precedent of the reception of the certificate proving the registration of the Company in the Jersey register of companies (hereafter the “Effective Date”).

Second resolution:

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, Grand Duchy of Luxembourg, to 44 Esplanade, St Helier, Jersey, JE4 9WG.

The Sole Shareholder further resolves upon transfer of the registered office to change the name of the Company to Minorco Peru Holdings Ltd.

This resolution shall be effective as of the Effective Date.

Third resolution:

New memorandum and articles of association of the Company have been submitted to the Sole Shareholder. A copy of said new memorandum and articles of association of the Company will remain attached to this deed to be filed at the same time.

For the purpose of registering the Company with the Jersey Registrar of Companies, the Sole Shareholder approves the new memorandum and articles of association of the Company and resolves to adopt the new memorandum and articles of association of the Company, replacing the current updated articles of the Company in their entirety.

This resolution shall be effective as of the Effective Date.

Fourth resolution:

The Sole Shareholder resolves to accept the resignation of the following current directors of the Company:

- Mr Alexander Francis Pace-Bonello
- Mr Arjan Vishan Kirthi Singha

The Sole Shareholder further resolves to accept the resignation of the current statutory auditor of the Company, Statera Audit.

By special vote, the Sole Shareholder grants discharge to the resigning directors and to the resigning statutory auditor for the execution of their mandates up to this date.

This resolution shall be effective as of the Effective Date.

Fifth resolution:

The Sole Shareholder resolves to appoint the following directors:

- Mr John Michael Mills, Company Secretary, born on 31 January 1964 in Sheffield (United Kingdom), residing professionally at 20 Carlton House Terrace, London, SW1Y 5AN, United Kingdom;
- Mr Craig Wilson Miller, Group Finance Controller, born on 28 June 1973 in Bellshill (United Kingdom), residing professionally at 20 Carlton House Terrace, London, SW1Y 5AN, United Kingdom;
- Mr Douglas Smailes, Group Head of Treasury, born on 20 August 1959 in Sedgefield (United Kingdom), residing professionally at 20 Carlton House Terrace, London, SW1Y 5AN, United Kingdom; and
- Mr Alan Conway MacPherson, Group Head of Tax, born on 19 May 1970 in Glasgow (United Kingdom), residing professionally at 20 Carlton House Terrace, London, SW1Y 5AN, United Kingdom.

This resolution shall be effective as of the Effective Date.

Sixth resolution:

The Sole Shareholder resolves to grant full power to any one of Mr Alexander Francis Pace-Bonello, Mr Arjan Vishan Kirthi Singha, Mr John Mills, Mr Craig Miller, Mr Douglas Smailes or Mr Alan MacPherson in order to represent the Company in Luxembourg, the United Kingdom and in Jersey towards any administrative, fiscal or other authorities, as well as towards the companies’ registers of Jersey, Luxembourg and the Companies House of the United Kingdom, regarding any formalities to be accomplished further to the transfer of the registered office and the change of the nationality of the Company and especially to acknowledge the implementation of the condition precedent mentioned in resolution one here above.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at five hundred euro (EUR 2,500).

Whereof the present deed is drawn up in Mondorf-les-Bains, in the office of the undersigned notary, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-neuf avril,
par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,
a comparu

Anglo Peru Investments Limited, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 44 Esplanade, St Helier, Jersey, JE4 9WG, inscrite au Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 121099 (ci-après «l'Associé Unique»),
ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 avril 2016.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, sous la dénomination de Minorco Peru Holdings S.à r.l. (la «Société»), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 159.311 avec un capital social de cinquante mille deux cent cinquante-cinq dollars américains (US\$ 50.255). La Société a été constituée le 28 février 2011 par devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1121 du 26 mai 2011. Les statuts de ladite Société ont été modifiés en dernier lieu par un acte de Maître Paul Decker, notaire résidant à Luxembourg, en date du 28 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1094 du 28 avril 2012.

L'Associé Unique de la Société, représenté comme indiqué ci-dessus, a reconnu être dûment et pleinement informé des résolutions qui seront prises sur base de l'ordre du jour suivant:

1. Approbation du transfert du principal lieu d'établissement, du siège de la direction effective et du siège central de l'administration de la Société au Royaume-Uni;
2. Approbation du changement de nationalité, du transfert de siège social de la Société vers Jersey et du changement de dénomination de la Société une fois les formalités d'enregistrement accomplies à Jersey;
3. Approbation et adoption des nouveaux statuts de la Société afin de se conformer aux droits des sociétés en vigueur à Jersey;
4. Acceptation de la démission des gérants actuels de la Société et de l'actuel commissaire aux comptes de la Société;
5. Nomination des nouveaux gérants de la Société;
6. Pouvoirs à accorder pour la réalisation des formalités;
7. Divers.

Première résolution:

L'Associé Unique reconnaît les termes des articles 2 et 159 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), et décide, conformément à l'Article 199 de la Loi, de transférer le principal lieu d'établissement, le siège de la direction effective et le siège central de l'administration de la Société au Royaume-Uni. En plus de changer de juridiction, la Société va changer sa nationalité luxembourgeoise pour une nationalité Jersey. Sa dénomination va également changer et sera à présent Minorco Peru Holdings Ltd.

Pour des raisons d'inscription de la Société auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Jersey, il est convenu que cette résolution sera effective sous condition d'obtenir le certificat d'inscription de la Société auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Jersey (la «Date Effective»).

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société du 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 44 Esplanade, St Helier, Jersey, JE4 9WG.

L'Associé Unique décide ensuite de procéder au transfert du siège social et au changement de dénomination de la Société en Minorco Peru Holdings Ltd.

Cette résolution sera effective à la Date Effective.

Troisième résolution:

De nouveaux statuts de la Société ont été soumis à l'Associé Unique.

Une copie desdits statuts restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Pour des raisons d'inscription auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Jersey, l'Associé Unique approuve les nouveaux statuts de la Société et décide d'adopter les nouveaux statuts de la Société, remplaçant les statuts coordonnés actuels de la Société dans leur intégralité.

Cette résolution sera effective à la Date Effective.

Quatrième résolution:

L'Associé Unique décide d'accepter la démission des gérants suivants de la Société:

- Mr Alexander Francis Pace-Bonello
- Mr Arjan Vishan Kirthi Singha

L'Associé Unique décide ensuite d'accepter la démission de l'actuel commissaire aux comptes de la Société, Statera Audit.

Par vote spécial, l'Associé Unique accorde décharge aux gérants et au commissaire aux comptes démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Cette résolution sera effective à la Date Effective.

Cinquième résolution:

L'Associé Unique décide de nommer les gérants suivants:

- M John Michael Mills, Company Secretary, né le 31 janvier 1964 à Sheffield (Royaume-Uni), demeurant professionnellement au 20 Carlton House Terrace, Londres, SW1Y 5AN, Royaume-Uni;
- M Craig Wilson Miller, Group Finance Controller, né le 28 juin 1973 à Bellshill (Royaume-Uni), demeurant professionnellement au 20 Carlton House Terrace, Londres, SW1Y 5AN, Royaume-Uni;
- M Douglas Smailes, Group Head of Treasury, né le 20 août 1959 à Sedgefield (Royaume-Uni), demeurant professionnellement au 20 Carlton House Terrace, Londres, SW1Y 5AN, Royaume-Uni; et
- M Alan Conway MacPherson, Group Head of Tax, né le 19 mai 1970 à Glasgow (Royaume-Uni), demeurant professionnellement au 20 Carlton House Terrace, Londres, SW1Y 5AN, Royaume-Uni.

Cette résolution sera effective à la Date Effective.

Sixième résolution:

L'Associé Unique confère à M Alexander Francis Pace-Bonello, M Arjan Vishan Kirthi Singha, M John Mills, M Douglas Smailes, M Craig Miller ou M Alan MacPherson tous pouvoirs pour représenter la Société à Luxembourg, au Royaume-Uni et à Jersey, auprès de toutes les instances administratives, fiscales et autres, ainsi qu'auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, du Royaume-Uni et de Jersey, relativement aux formalités et actes à accomplir à la suite du transfert de siège et du changement de nationalité de la Société, et notamment de constater l'exécution de la condition suspensive dont il est question dans la première résolution ci-dessus.

Evaluation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, à la somme de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500).

DONT ACTE, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue française constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la même comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 6 mai 2016. GAC/2016/3613. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 20 mai 2016.

Référence de publication: 2016112873/193.

(160086583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

"Macarly S.A.", Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 206.195.

STATUTS

L'an deux mille seize,

le trois mai.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg, la présente minute restant en détention et garde du notaire WAGNER,

a comparu:

Monsieur Christophe CAPELLI, administrateur de sociétés, avec adresse de résidence au 59, Chemin des Falquets, CH-1223 Coligny, Suisse,

ici représenté par:

Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration contenant un pouvoir de substitution lui donnée à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, le 26 avril 2016.

Laquelle procuration, signée «ne varietur» par le mandataire de la personne comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Laquelle personne comparante, représentée comme il est précisé ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de: «MACARLY S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Commune de Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder à toutes autres personnes physiques ou morales ayant un lien direct ou indirect avec elle, tous concours, prêts, avances ou garanties sans toutefois entrer dans le cadre des activités de crédit visées par la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier ni celles de la loi du 8 avril 2011 relative au crédit à la consommation.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) représenté par trois mille cent (3'100) actions ordinaires d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.- EUR) chacune.

Les actions sont et resteront nominatives.

A cet effet, il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Aussi longtemps que la société ne dispose que d'un actionnaire unique, celui-ci pourra décider que la société est gérée par un seul administrateur étant entendu que, dès qu'il est constaté que la société dispose d'au moins deux actionnaires, les actionnaires devront nommer au moins deux administrateurs supplémentaires. Dans le cas où la société est gérée par un administrateur unique, toute référence faite dans les statuts au conseil d'administration est remplacée par l'administrateur unique. Une entité ou personne morale pourra être nommée comme administrateur de la société à condition qu'une personne physique ait été désignée comme son représentant permanent conformément à la loi.

Art. 7. Le conseil d'administration devra élire parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur unique ou encore par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un (1) ou plusieurs commissaires, ou à un (1) ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le vingt-six (26) mai de chaque année à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un samedi, un dimanche ou un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième (1/10ième) du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Art. 18. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2016.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 26 mai 2017.

Souscription et libération

Les trois mille cent (3'100) actions ordinaires ont été souscrites par Monsieur Christophe CAPELLI, prénommé, en sa qualité de seul et unique actionnaire.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées à hauteur de vingt-cinq pourcent (25%) par un versement en numéraire, de sorte que la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (7'750.-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constataion

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

Et aussitôt, Monsieur Christophe CAPELLI, prénommé, agissant en sa qualité d'actionnaire unique, et par le biais de son mandataire susnommé, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à TROIS (3) et celui des commissaires à UN (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1.- Monsieur Christophe CAPELLI, administrateur de sociétés, né à Lyon (France), le 24 octobre 1972, demeurant 59, Chemin des Falquets, 1223 Cologny, Suisse;

2.- «PROCEDIA SARL», une société à responsabilité limitée, avec siège social au 10B, Rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (R.C.S).

Luxembourg, section B numéro 97 164), Madame Catherine DE WAELE, employée privée, avec adresse professionnelle au 10B, Rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, agira en tant que représentant permanent;

3.- Monsieur Gabriel JEAN, juriste, né à Arlon (Belgique), le 05 avril 1967, avec adresse professionnelle au 10B, Rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

En conformité avec l'article sept (7) des statuts de la Société, Monsieur Christophe CAPELLI, prénommé, est désigné premier président du présent conseil.

Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

«MARBLEDEAL LUXEMBOURG S.à r.l.», une société à responsabilité limitée soumise aux lois luxembourgeoises, établie et ayant son siège social au 10B, Rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 145 419).

Troisième résolution

En conformité avec l'article onze (11) des statuts de la Société, la gestion journalière de la Société est confiée à Monsieur Christophe CAPELLI, prénommé. Il pourra engager la Société par sa seule signature pour tous les actes de gestion journalière conformément aux dispositions de l'article douze (12) des statuts.

Quatrième résolution

Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2021.

Cinquième résolution

L'adresse de la société est fixée au 4, Rue Petermelchen, L-2370 Howald (Cubus C3) [Grand-Duché de Luxembourg].

Dont acte, passé à Belvaux (Grand-Duché de Luxembourg), les jour, mois et an qu'en tête des présentes,

Et après lecture, le mandataire de la personne comparante prénommée, a signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.

Signé: B. D. KLAPP, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 mai 2016. Relation: EAC/2016/10769. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2016112855/186.

(160086463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Vencorp Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 183.525.

In the year two thousand and sixteen on the twenty-ninth day of April,

before Maître March Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Anglo Loma Investments S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, registered with the Luxembourg' Trade and Companies Register under number B 111.827 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mr Frank Stolz-Page, residing professionally in Mondorf-les-Bains,

by virtue of a proxy under private seal given on 29 April 2016.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party has requested the undersigned notary to record that it is the sole shareholder of Vencorp Limited S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of fifty thousand United States Dollars (USD 50,000), with registered office at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 183.525, a company transferred from the British Virgin Islands to Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 30 December 2013 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 536 of 27 February 2014 (the "Company").

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, has recognized to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

1. Approval of the transfer of the principal establishment, the effective place of management and of the central administration of the Company to the United Kingdom;

2. Approval of the change of nationality, the transfer of the registered office of the Company to Jersey and the change of name of the Company upon its registration in Jersey;
3. Approval and adoption of the new articles of association of the Company in order to comply with the Jersey companies' law;
4. Acceptance of the resignation of the current directors of the Company;
5. Appointment of new directors of the Company;
6. Powers to grant in order to execute any formalities;
7. Miscellaneous.

First resolution:

The Sole Shareholder acknowledges the terms of articles 2 and 159 of the Luxembourg law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), and resolves, in accordance with article 67-1 of the Law, to transfer the principal establishment, the effective place of management and the central administration of the Company to the United Kingdom as well as to change the jurisdiction, the nationality of the Company from Luxembourg to Jersey and to change the name of the Company to Anglo American Venezuela Corporation Ltd.

This resolution shall be effective under the condition precedent of the reception of the certificate proving the registration of the Company in the Jersey register of companies (hereafter the "Effective Date").

Second resolution:

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, Grand Duchy of Luxembourg, to 44 Esplanade, St Helier, Jersey, JE4 9WG.

The Sole Shareholder further resolves upon transfer of the registered office to change the name of the Company to Anglo American Venezuela Corporation Ltd.

This resolution shall be effective as of the Effective Date.

Third resolution:

New memorandum and articles of association of the Company have been submitted to the Sole Shareholder. A copy of said new memorandum and articles of association of the Company will remain attached to this deed to be filed at the same time.

For the purpose of registering the Company with the Jersey Registrar of Companies, the Sole Shareholder approves the new memorandum and articles of association of the Company and resolves to adopt the new memorandum and articles of association of the Company, replacing the current updated articles of the Company in their entirety.

This resolution shall be effective as of the Effective Date.

Fourth resolution:

The Sole Shareholder resolves to accept the resignation of the following current directors of the Company:

- Mr Alexander Francis Pace-Bonello
- Mr Arjan Vishan Kirthi Singha

By special vote, the Sole Shareholder grants discharge to the resigning directors for the execution of their mandates up to this date.

This resolution shall be effective as of the Effective Date.

Fifth resolution:

The Sole Shareholder resolves to appoint the following directors:

- Mr John Michael Mills, Company Secretary, born on 31 January 1964 in Sheffield (United Kingdom), residing professionally at 20 Carlton House Terrace, London, SW1Y 5AN, United Kingdom;
- Mr Craig Wilson Miller, Group Finance Controller, born on 28 June 1973 in Bellshill (United Kingdom), residing professionally at 20 Carlton House Terrace, London, SW1Y 5AN, United Kingdom;
- Mr Douglas Smailes, Group Head of Treasury, born on 20 August 1959 in Sedgefield (United Kingdom), residing professionally at 20 Carlton House Terrace, London, SW1Y 5AN, United Kingdom; and
- Mr Alan Conway MacPherson, Group Head of Tax, born on 19 May 1970 in Glasgow (United Kingdom), residing professionally at 20 Carlton House Terrace, London, SW1Y 5AN, United Kingdom.

This resolution shall be effective as of the Effective Date.

Sixth resolution:

The Sole Shareholder resolves to grant full power to any one of Mr Alexander Francis Pace-Bonello, Mr Arjan Vishan Kirthi Singha, Mr John Mills, Mr Craig Miller, Mr Douglas Smailes or Mr Alan MacPherson in order to represent the Company in Luxembourg, the United Kingdom and in Jersey towards any administrative, fiscal or other authorities, as well as towards the companies' registers of Jersey, Luxembourg and the Companies House of the United Kingdom, re-

garding any formalities to be accomplished further to the transfer of the registered office and the change of the nationality of the Company and especially to acknowledge the implementation of the condition precedent mentioned in resolution one here above.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at five hundred euro (EUR 2,500).

Whereof the present deed is drawn up in Mondorf-les-Bains, in the office of the undersigned notary, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-neuf avril

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Anglo Loma Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.827 (ci-après «l'Associé Unique»),

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 avril 2016.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, sous la dénomination de Vencorp Limited S.à r.l. (la «Société»), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 183525 avec un capital social de cinquante mille dollars américains (USD 50.000). La Société a été transférée des Iles Vierges Britanniques vers le Luxembourg par une acte du 30 décembre 2013 par devant le notaire instrumentaire et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 536 du 27 février 2014.

L'Associé Unique de la Société, représenté comme indiqué ci-dessus, a reconnu être dûment et pleinement informé des résolutions qui seront prises sur base de l'ordre du jour suivant:

1. Approbation du transfert du principal lieu d'établissement, du siège de la direction effective et du siège central de l'administration de la Société au Royaume-Uni;
2. Approbation du changement de nationalité, du transfert de siège social de la Société vers Jersey et du changement de dénomination de la Société une fois les formalités d'enregistrement accomplies à Jersey;
3. Approbation et adoption des nouveaux statuts de la Société afin de se conformer aux droits des sociétés en vigueur à Jersey;
4. Acceptation de la démission des gérants actuels de la Société;
5. Nomination des nouveaux gérants de la Société;
6. Pouvoirs à accorder pour la réalisation des formalités;
7. Divers.

Première résolution:

L'Associé Unique reconnaît les termes des articles 2 et 159 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), et décide, conformément à l'Article 67.1 de la Loi, de transférer le principal lieu d'établissement, le siège de la direction effective et le siège central de l'administration de la Société au Royaume-Uni. En plus de changer de juridiction, la Société va changer sa nationalité luxembourgeoise pour une nationalité Jersey. Sa dénomination va également changer et sera à présent Anglo American Venezuela Corporation Ltd.

Pour des raisons d'inscription de la Société auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Jersey, il est convenu que cette résolution sera effective sous condition d'obtenir le certificat d'inscription de la Société auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Jersey (la «Date Effective»).

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société du 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 44 Esplanade, St Helier, Jersey, JE4 9WG.

L'Associé Unique décide ensuite de procéder au transfert du siège social et au changement de dénomination de la Société en Anglo American Venezuela Corporation Ltd.

Cette résolution sera effective à la Date Effective.

Troisième résolution:

De nouveaux statuts de la Société ont été soumis à l'Associé Unique. Une copie desdits statuts restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Pour des raisons d'inscription auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Jersey, l'Associé Unique approuve les nouveaux statuts de la Société et décide d'adopter les nouveaux statuts de la Société, remplaçant les statuts coordonnés actuels de la Société dans leur intégralité.

Cette résolution sera effective à la Date Effective.

Quatrième résolution:

L'Associé Unique décide d'accepter la démission des gérants suivants de la Société:

- Mr Alexander Francis Pace-Bonello
- Mr Arjan Vishan Kirthi Singha

Par vote spécial, l'Associé Unique accorde décharge aux gérants démissionnaires pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Cette résolution sera effective à la Date Effective.

Cinquième résolution:

L'Associé Unique décide de nommer les gérants suivants:

- M John Michael Mills, Company Secretary, né le 31 janvier 1964 à Sheffield (Royaume-Uni), demeurant professionnellement au 20 Carlton House Terrace, Londres, SW1Y 5AN, Royaume-Uni;
- M Craig Wilson Miller, Group Finance Controller, né le 28 juin 1973 à Bellshill (Royaume-Uni), demeurant professionnellement au 20 Carlton House Terrace, Londres, SW1Y 5AN, Royaume-Uni;
- M Douglas Smailes, Group Head of Treasury, né le 20 août 1959 à Sedgfield (Royaume-Uni), demeurant professionnellement au 20 Carlton House Terrace, Londres, SW1Y 5AN, Royaume-Uni; et
- M Alan Conway MacPherson, Group Head of Tax, né le 19 mai 1970 à Glasgow (Royaume-Uni), demeurant professionnellement au 20 Carlton House Terrace, Londres, SW1Y 5AN, Royaume-Uni.

Cette résolution sera effective à la Date Effective.

Sixième résolution:

L'Associé Unique confère à M Alexander Francis Pace-Bonello, M Arjan Vishan Kirthi Singha, M John Mills, M Douglas Smailes, M Craig Miller ou M Alan MacPherson tous pouvoirs pour représenter la Société à Luxembourg, au Royaume-Uni et à Jersey, auprès de toutes les instances administratives, fiscales et autres, ainsi qu'auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, du Royaume-Uni et de Jersey, relativement aux formalités et actes à accomplir à la suite du transfert de siège et du changement de nationalité de la Société, et notamment de constater l'exécution de la condition suspensive dont il est question dans la première résolution ci-dessus.

Evaluation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, à la somme de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500).

DONT ACTE, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue française constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la même comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 6 mai 2016. GAC/2016/3614. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 20 mai 2016.

Référence de publication: 2016114043/184.

(160086582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2016.

LSREF4 Bologna REO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 485.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 197.705.

In the year two thousand and sixteen, on the eleventh day of May,

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) (the RCS) under number B 91796 (the Shareholder),

hereby represented by Mister Gianpiero SADDI, employee of the undersigned notary with professional address at 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg on 10 May 2016,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholder, represented as stated above, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSREF4 Bologna REO S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 511,125.- (five hundred eleven thousand one hundred twenty-five euro) registered with the RCS under number B 197705 and incorporated under the initial name of LSF 9 S.à r.l. pursuant to a deed of the undersigned notary dated 10 June 2015 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”) dated 17 August 2015 number 2109, which articles of incorporation have been amended for the last time on 22 March 2016 by a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial (the “Company”).

The appearing party, through its proxyholder, declared and requested the undersigned notary to state that:

- A. The entire issued share capital represented by 4,089 (four thousand eighty-nine) shares is held by the Shareholder.
- B. The Shareholder is represented by proxy so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the Shareholder so that the decisions can be validly taken on all the items of the below agenda.
- C. The agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. (a) Decrease of the share capital of the Company by an amount of EUR 25,625.- (twenty-five thousand six hundred twenty-five euro) so as to reduce it from its current amount of EUR 511,125.- (five hundred eleven thousand one hundred twenty-five euro) to an amount of EUR 485,500.- (four hundred eighty-five thousand five hundred euro) by way of the cancellation of 205 (two hundred five) ordinary shares (the Cancelled Shares), having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, representing an aggregate nominal value of EUR 25,625.- (twenty-five thousand six hundred twenty-five euro), and as a result thereof (b) the reimbursement to the Shareholder of an aggregate amount of EUR 25,625.- (twenty-five thousand six hundred twenty-five euro).

2. As a consequence, amendment of the first paragraph of article 6 of the Company’s articles of association as follows to reflect the share capital decrease proposed above:

“ **Art. 6. Subscribed capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 485,500.- (four hundred eighty-five thousand five hundred euro), represented by 3,884 (three thousand eight hundred eighty-four) ordinary shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each.”

3. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the changes proposed above with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of the Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the Cancelled Shares in the share register of the Company, and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

This having been declared, the Shareholder, represented as stated above, then asked the undersigned notary to record its resolutions as follows:

First resolution

The Shareholder resolves to:

(a) decrease the share capital of the Company by an amount of EUR 25,625.- (twenty-five thousand six hundred twenty-five) to reduce it from its current amount of EUR 511,125.- (five hundred eleven thousand one hundred twenty-five euro)

represented by 4,089 (four thousand eighty-nine) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, to an amount of EUR 485,500.- (four hundred eighty-five thousand five hundred euro), represented by 3,884 (three thousand eight hundred eighty-four) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, by way of the cancellation of 205 (two hundred five) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, representing an aggregate nominal value of EUR 25,625.- (twenty-five thousand six hundred twenty-five euro), and then

(b) reimburse to the Shareholder an aggregate amount of EUR 25,625.- (twenty-five thousand six hundred twenty-five euro).

As a consequence of the above-resolved share capital decrease, the Shareholder now holds 3,884 (three thousand eight hundred eighty-four) ordinary shares of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association, which English version shall be henceforth reworded as follows:

“ **Art. 6. Subscribed capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 485,500.- (four hundred eighty-five thousand five hundred euro), represented by 3,884 (three thousand eight hundred eighty-four) ordinary shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each.”

Third resolution

The Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the changes resolved above and hereby empower and authorise any manager of the Company and/or any employee of the Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the Cancelled Shares in the share register of the Company, and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil seize, le onze mai,

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le RCS) sous le numéro B 91796 (l'Associé),

ici représenté par Monsieur Gianpiero SADDI, employé du notaire instrumentaire, ayant son adresse professionnelle au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg le 10 mai 2016,

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de LSREF4 Bologna REO S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 511.125.- (cinq cent onze mille cent vingt-cinq euros) immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 197705, et constituée sous le nom initial de LSF 9 S.à r.l. constituée suivant un acte du notaire instrumentaire en date du 10 juin 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 17 août 2015, numéro 2109, lesquels statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 22 mars 2016 par un acte du notaire instrumentaire, non encore publié au Mémorial (la Société).

La partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

A. La totalité du capital social, représentée par 4.089 (quatre mille quatre-vingt-neuf) parts sociales, est détenue par l'Associé.

B. L'Associé est représenté en vertu d'une procuration de sorte que toutes les parts sociales émises par la Société sont représentées à cette décision extraordinaire de l'Associé et toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour ci-après.

C. L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour

1. (a) Réduction du capital social de la Société d'un montant de EUR 25.625,- (vingt-cinq mille six cent vingt-cinq euros) afin de le réduire de son montant actuel de EUR 511.125,- (cinq cent onze mille cent vingt-cinq euros) à un montant de EUR 485.500,- (quatre cent quatre-vingt-cinq mille cinq cents euros), par le biais (a) de l'annulation de 205 (deux cent cinq) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Annulées), ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, représentant une valeur nominale globale de EUR 25.625,- (vingt-cinq mille six cent vingt-cinq euros), et ainsi (b) remboursement à l'Associé d'un montant total de EUR 25.625,- (vingt-cinq mille six cent vingt-cinq euros);

2. En conséquence, modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société comme suit afin de refléter l'augmentation de capital proposée ci-dessus:

« **Art. 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social est fixé à EUR 485.500,- (quatre cent quatre-vingt-cinq mille cinq cents euros) représenté par 3.884 (trois mille huit cent quatre-vingt-quatre) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements proposés ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou tout employé de l'Associé, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Parts Sociales Annulées dans le registre de parts sociales de la Société, et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé représenté comme indiqué ci avant, a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide de:

(a) réduire le capital social de la Société, d'un montant de EUR 25.625,- (vingt-cinq mille six cent vingt-cinq euros) afin de le réduire de son montant actuel de EUR 511.125,- (cinq cent onze mille cent vingt-cinq euros), représenté par 4.089 (quatre mille quatre-vingt-neuf) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 485.500,- (quatre cent quatre-vingt-cinq mille cinq cents euros) représenté par 3.884 (trois mille huit cent quatre-vingt-quatre) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'annulation de 205 (deux cent cinq) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, représentant une valeur nominale globale de EUR 25.625,- (vingt-cinq mille six cent vingt-cinq euros), et ainsi

(b) rembourser à l'Associé un montant global de EUR 25.625,- (vingt-cinq mille six cent vingt-cinq euros).

Suite à la réduction de capital décidée ci-dessus, l'Associé détient maintenant 3.884 (trois mille huit cent quatre-vingt-quatre) parts sociales ordinaires de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, l'Associé décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social est fixé à EUR 485.500,- (quatre cent quatre-vingt-cinq mille cinq cents euros) représenté par 3.884 (trois mille huit cent quatre-vingt-quatre) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

Troisième résolution

L'Associé décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et/ou tout employé de l'Associé, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Parts Sociales Annulées dans le registre de parts sociales de la Société, et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 13 mai 2016. Relation: 2LAC/2016/10187. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 23 mai 2016.

Référence de publication: 2016112821/176.

(160086255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Meigerhorn Etoy Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 20.625,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 138.547.

In the year two thousand and sixteen, on the thirteenth day of May,

Before Maître Danielle KOLBACH, Notary, residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED

MEIGERHORN PROPERTIES S.à r.l., a private limited liability company, existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under section B number 117988, the corporate capital of which is set at CHF 165,000.00,

here represented by Sara Lecomte, private employee professionally residing in Redange-sur-Attert, by virtue of a proxy given privately to her on 28 April 2016 (the Appearing Party or the Sole Shareholder).

The aforeseaid proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing Party is the sole shareholder of MEIGERHORN ETOY HOLDING S.à r.l., a private limited liability company, existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under section B number 138547, the corporate capital of which is set at CHF 20,625.00, incorporated pursuant to a notarial deed enacted by Maître Paul Bettingen, Notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, on April 30, 2008, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the Mémorial C) number 1386 on June 5, 2008; and the Articles of Association of which have been amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted by Maître Henri Hellinckx, Notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on October 14, 2008, published in the Mémorial C, number 2722 on November 7, 2008.

Article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended ("Article 200-2") provides that a sole shareholder of a Société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

The Sole Shareholder, acting in its capacity of sole shareholder of the Company, hereby passes the following written resolutions in accordance with Article 200-2 and declared and requested the Notary to act that:

First resolution

The sole shareholder decides the anticipated dissolution of the company and to put it into voluntary liquidation with immediate effect.

Second resolution

The sole shareholder resolves to appoint as liquidator HATHOR Group Services Ltd, a company established under the laws of the British Virgin Islands (BVI) having its registered office at Palm Grove House, P.O. Box 438, Road Town, Tortola, BVI, registered under Business Companies number 1520049.

Third resolution

The sole shareholder decides to determine the powers of the liquidator in the following terms:

The liquidator has the most extended powers as provided by articles 144 to 148bis of the coordinated versions of the Luxembourg Company Laws. It may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting of shareholders or sole shareholder authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the company for all operations being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities, to distribute the net assets of the company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash, and to decide the payment of advance liquidation proceeds.

The said person may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

Fourth resolution

The sole shareholder decides to give full and complete discharge to the sole manager of the Company for the performance of its mandate until the date of the present deed, except in the case where the liquidation lets appear faults in the execution of itsr duty.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred Euros (EUR 1,200.00).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Redange-sur-Attert, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing person who signed with the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille seize, le treizième jour du mois de mai,

Par devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, soussignée.

A COMPARU

MEIGERHORN PROPERTIES S.à r.l., une société constituée au Luxembourg sous d'une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 117988, dont le capital social s'élève à CHF 165,000.00 (la Partie Comparante ou l'Associé Unique),

ici représentée par Sara Lecomte, employée privée demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée en date du 28 avril 2016.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

La partie Comparante est l'associé unique de MEIGERHORN ETOY HOLDING S.à r.l., une société constituée au Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 138547, dont le capital social s'élève à CHF 20,625.00, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 30 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le Mémorial C) numéro 1386 du 5 juin 2008; et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 14 octobre, 2008, publié au Mémorial C numéro 2722 du 7 novembre 2008.

L'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 dans sa version coordonnée (Article 200-2) dispose qu'un associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront documentées dans un procès-verbal ou rédigées par écrit.

L'Associé Unique, agissant dans sa capacité d'associé unique de la Société, par la présente adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'Article 200-2 déclare et demande au Notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire avec effet immédiat.

102336

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer en tant que liquidateur HATHOR Group Services Ltd, une Société établie selon les lois des Iles Vierges Britanniques (BVI) ayant son siège social à Palm Grove House, P.O. Box 438, Road Town, Tortola, BVI, immatriculée aux Business Companies sous le numéro 1520049.

Troisième résolution

L'associé unique décide de déterminer les pouvoirs du liquidateur dans les termes suivants:

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif, de distribuer les avoirs nets de la société aux associés, proportionnellement au nombre de leurs parts sociales, en nature ou en numéraire et de décider du paiement d'une avance sur le produit de la liquidation.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de donner décharge pleine et entière au gérant unique de la Société jusqu'à la date du présent acte; sauf dans l'éventualité où la liquidation laisserait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui lui incombent.

Frais et dépens

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de mille deux cents Euros (EUR 1.200,00).

DONT ACTE, passé à Redange-sur-Attert, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec le notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française.

Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S. LECOMTE, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 17 mai 2016. Relation: DAC/2016/7078. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 23 mai 2016.

Référence de publication: 2016112864/135.

(160086230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.